

Guide de lecture du document

Ce document constitue le Tome 2 de l'Agenda 21 de la Communauté de Communes du Pays de Douarnenez ; le **Tome 1 étant constitué de l'Etat des lieux-Diagnostic partagé**. Ce tome 2 est organisé en 5 parties qui reprennent les thématiques « moteur de développement durable » pour le Pays de Douarnenez telles qu'identifiées par le diagnostic partagé.

Ces **5 parties sont rappelées par des onglets couleurs** dans la marge du document. Les fiches actions sont numérotées de 1 à 38 dans cet onglet et selon leur numéro de référence reprenant leur partie et leur axe. Ainsi la fiche action n°1.2.3, « Associer les jeunes au projet d'Agenda 21 », est située dans la première partie « Humain », dans l'axe « placer les habitants au centre du projet de territoire » dont elle est la troisième action.

Chaque partie dispose de son propre sommaire qui reprend les grands axes stratégiques correspondant à chacune des parties et les intitulés des Fiches-action de chaque axe.

Chaque Fiche-Actions comprend 2 pages :

- Au recto :
 - le descriptif des actions
 - la liste de Fiches-actions liées et leur n° de référence
 - les Acteurs concernés en interne et les Partenaires
 - la Contribution aux 5 finalités du développement durable (voir ci-dessous)
 - 5 pictogrammes reprenant les finalités du développement durable de couleur +/- intense selon que les actions de la fiche répondent +/- à chacune des finalités.
- Au verso :
 - le calendrier
 - les indicateurs de suivi et les résultats attendus
 - les coûts estimatifs et le financement

La Contribution aux 5 finalités du développement durable :



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Chaque symbole correspond à l'une des 5 finalités du développement durable, rappelées par des mots clés, dans l'ordre :

- **Climat** : la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- **Biodiversité** : la conservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,
- **Solidarité** : la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- **Epanouissement** : l'épanouissement de tous les êtres humains,
- **Responsabilité** : une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Dans cet exemple, les actions de la Fiche correspondante répondent aux 3ème et 4ème finalités du DD qui sont surlignés.

4ème PARTIE

ET DEMAIN, UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR NOTRE TERRITOIRE

Aller vers l'autonomie énergétique à terme de 20 ans 81

Développer les énergies renouvelables 83

Organiser des réseaux de déplacements doux et écologiques 85

Optimiser et développer l'offre de transports en commun 87

Favoriser les déplacements doux 89

Encourager le covoiturage 91

Valoriser le potentiel économique et touristique du Pays de Douarnenez 93

Mieux identifier et faire connaître le Pays de Douarnenez 95

Profiter de l'opportunité de l'arrivée du haut-débit 97

Valoriser les potentiels de la Baie et de son territoire 99



Aller vers l'autonomie énergétique à terme de 20 ans

Contexte et enjeux

Depuis le premier choc pétrolier des années 70, une prise de conscience progressive à la fois chez les décideurs et les consommateurs s'est développée. En parallèle, les pollutions induites par l'exploitation, la distribution et l'utilisation des énergies non renouvelables (fossiles, et également nucléaire) ont suscité des évolutions législatives et réglementaires dans le domaine de l'énergie.

Ainsi, l'Europe devant en effet faire face au triple défi du changement climatique, de la sécurité d'approvisionnement et de la compétitivité a adopté en 2008 le « paquet énergie-climat ». C'est un plan d'action visant à mettre en place une politique commune de l'énergie et à lutter contre le changement climatique. Il entérine l'objectif des "trois fois 20" (réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport au niveau de 1990, amélioration de 20 % en matière d'efficacité énergétique et part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie augmentée à 20 % d'ici à 2020).

La Loi Grenelle du 3 août 2009 lie l'énergie au climat en prévoyant entre autres de :

- ✓ inciter les collectivités territoriales à établir des plans d'action, dits « plans climat-énergie territoriaux », avant 2012,
- ✓ diversifier le bouquet énergétique, avec l'objectif de 23% minimum d'énergie renouvelable en 2020,
- ✓ définir dans chaque région un schéma régional des énergies renouvelables,
- ✓ créer un fonds de soutien au développement de la production et de la distribution de chaleur d'origine renouvelable,
- ✓ soutenir les réseaux de chaleur alimentés à plus de 50% par des énergies nouvelles renouvelables,
- ✓ exonérer, pour les communes, de taxe foncière pendant cinq ans les immeubles à vocation professionnelle qui se raccordent à un réseau de chaleur alimenté au moins en partie par une unité de traitement de déchets.

Localement

La Région Bretagne a mis en place un plan éco-énergie, conduit en partenariat avec l'Etat et l'ADEME, dont les priorités sont la maîtrise de la consommation et les énergies renouvelables.

Pour le volet énergies renouvelables, il doit permettre :

- ✓ à la Région Bretagne d'être pilote dans les énergies marines,
- ✓ faciliter l'essor des parcs éoliens (terrestres et offshore),
- ✓ favoriser la production d'énergie liée à la biomasse,
- ✓ développer les filières économiques bretonnes de l'énergie,
- ✓ encourager le recours aux énergies renouvelables.

Le Finistère a également adopté le 28 janvier 2009 un Plan Climat-Energie qui a permis d'économiser plus de 30 millions de kWh et de produire plus de 9,5 millions de kWh d'énergies renouvelables en 2009.

La région Bretagne ne produit en effet que 8% de l'électricité qu'elle consomme. Cette électricité produite est déjà essentiellement (près de 70%) d'origine renouvelable (marémotrice, éolienne).

Pour remédier à cette situation de « sous-production », plusieurs pistes se présentent : d'abord et avant tout la réduction des consommations spécifiques, ensuite la substitution vers des énergies renouvelables pour la chaleur par exemple et enfin la production d'électricité d'origine renouvelable.

Pour ce qui est de la production d'électricité et de chaleur renouvelables sur les bâtiments, ce sont les artisans qui constituent le maillon essentiel de ce développement.

Objectifs

Développer les énergies renouvelables (objectif prioritaire n°14)

Fiches-actions

22 – Développer les énergies renouvelables

22a – Contribuer au développement des filières énergétiques locales

22b – Promouvoir les énergies de la mer

22c – Aider à la formation des artisans, favoriser les échanges d'expériences (point info-énergie)

Développer les énergies renouvelables

Actions

22a – Contribuer au développement des filières énergétiques locales

22b – Promouvoir les énergies de la mer

22c – Aider à la formation des artisans, favoriser les échanges d'expériences (point info-énergie)

La communauté de communes, en collaboration avec ses partenaires, souhaite contribuer à l'essor des filières énergétiques locales (biomasse, micro-algues et réseaux de chaleur). L'identification des potentiels locaux (matières premières, savoir faire ...), le développement des systèmes de production d'énergie renouvelable et des débouchés pour son utilisation (création d'équipements utilisant ces énergies) sont des leviers d'actions important pour répondre aux enjeux énergétiques.

L'action de la communauté de communes se fera :

- par l'intégration de la collectivité aux groupes de travail supra-territoriaux afin de marquer la volonté du territoire d'être dynamique dans ces domaines (concernant les énergies de la mer notamment).
- par la mise en place d'une aide financière (sous la forme d'une avance remboursable) pour faciliter l'investissement des particuliers dans des projets de chaudière à bois, de méthanisation...
- par le relais des informations sur les structures existantes, aides possibles, retour d'expérience et formations des *artisans/ agriculteurs/producteurs* d'énergie renouvelable
- par la promotion des différentes énergies renouvelables pour accroître le dynamisme local sur ces thématiques (animations, conférences, visites sur le terrain...)

Fiches actions liées

122. Faire remonter les retours d'expériences existants sur le territoire
321. Développer l'information sur l'éco-habitat
331. Favoriser les bâtiments et logements moins énergivores
522. Prendre en compte les critères environnementaux dans les bâtiments construits par la collectivité

Acteurs

Porteur de projet : CCDZ

Élu référent : Joël Larvor

Service référent : Agenda 21

Partenaires

ADEME

Région

CEP, Conseil Energie Partagé (Quimper Cornouaille Développement)

Plan Bois NRJ Bretagne (aides...)

Asso AILE: Association Initiative locale énergie et Environnement

Chambre des métiers et de l'artisanat

22

4.1.1

Contribution au développement durable

Développement d'une production électrique renouvelable locale



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Aller vers l'autonomie énergétique à terme de 20 ans

Calendrier

2011	2012	2013
	-mise en place d'une aide financière pour l'équipement	
	-Création d'un outil relais de l'information (par le biais du site web) -Organisation d'animations sur les énergies renouvelables (lors du forum DD, par des visites sur le terrain)	-Organisation d'animations sur les énergies renouvelables (lors du forum DD, par des visites sur le terrain)

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
Développement d'une filière énergétique locale (production et consommation) [kWh/an]	À définir dans le développement du projet	
Information sur les énergies renouvelables (animation, recueil des retours d'expériences) – Nbre de personnes concernées (cumul)	500	1000
Nombre d'artisans sensibilisés (cumul)	10	20

Coûts estimatifs

Avance remboursable pour les équipements utilisant les énergies renouvelables : enveloppe à définir
Temps du chargé de mission pour relais de l'information et organisation d'animation
Temps humain des élus pour travailler sur cette problématique

Financement

CCDZ, partenaires complémentaires à définir

Organiser des réseaux de déplacements doux et écologiques

Contexte et enjeux

Les transports sont l'un des tous premiers secteurs en terme d'émissions de gaz à effet de serre, ils représentent plus du quart des émissions des ménages français.

Pour la France, la loi Grenelle du 3 août 2009 vise entre autres à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici 2020 et réduire la dépendance de ce secteur aux hydrocarbures. Parmi ses priorités figure celle portée aux transports collectifs dans le transport de voyageurs en :

- ✓ investissant (Etat) d'ici à 2020 à hauteur de 2,5 milliards d'euros pour une première tranche du développement des transports urbains en site propre,
- ✓ lançant 2000 km de lignes à grande vitesse d'ici à 2020,
- ✓ ne sacrifiant pas l'amélioration et la modernisation des infrastructures existantes au développement du réseau ;

et également en :

- ✓ donnant la priorité aux modes alternatifs à la route,
- ✓ recherchant des solutions innovantes pour le financement des infrastructures, des matériels et des services de transport,
- ✓ portant une attention particulière aux emprises de lignes ferroviaires désaffectées pour les réutiliser en lignes de fret ou de transports en commun.

Deuxième poste de dépenses des ménages (proche de 20% en moyenne avec parfois près de 30%), les transports représentent donc un coût élevé dans le budget des ménages.

Localement

Le territoire du Pays de Douarnenez est relativement excentré vis-à-vis des grands axes de circulation. Il est relié au réseau express breton par la route départementale 765 d'une vingtaine de kilomètres.

Il est desservi par deux lignes départementales le reliant à l'agglomération de Quimper en un peu plus de 30 minutes, à raison d'une douzaine d'aller-retour par jour en semaine selon les jours. Il existe également un service de bus au sein de la commune de Douarnenez sur 3 lignes avec une fréquence d'un passage par heure.

Il s'agit donc de favoriser à la fois le transfert modal de la voiture individuelle vers d'autres moyens de déplacement à pied, à vélo, en transports en commun et de changer les modes d'usage de la voiture vers le co-voiturage.

Objectifs

Optimiser l'offre de transports en commun (objectif prioritaire n°16)

Favoriser les déplacements doux (objectif prioritaire n°9)

Encourager le covoiturage (objectif prioritaire n°25)

Fiches-actions

23 – Optimiser et développer l'offre de transports en commun

23a – Créer un groupe de travail intercommunal « transports »

23b – Inscrire la réflexion sur le transfert de compétence du transport dans les conseils des collectivités

23c – Lancer une étude complémentaire pour actualiser l'étude de 2006

24 – Favoriser les déplacements doux

24a – Aménager des voies de circulation douce

24b – Mettre en place des équipements favorisant les déplacements à pied et à vélo

24c – Sensibiliser et mobiliser pour la mise en place de pédibus dans les écoles

24d – Favoriser les déplacements des personnes à mobilité réduite

25 – Encourager le covoiturage

25a – Organiser le covoiturage intra- et inter-communautaire

25b – Créer des pôles d'échanges intermodaux

Optimiser et développer l'offre de transports en commun

Actions

Actuellement le service de transports en commun (par bus/car) desservant le territoire dépend de deux services différents, d'un part celui du Conseil général qui permet la connexion du territoire avec les autres territoires du département, essentiellement l'agglomération de Quimper et, d'autre part, celui de la Ville de Douarnenez qui ne dessert donc pas les autres communes du Pays.

La concession de service public pour ce dernier a son échéance en 2012. Une évolution du service peut être étudiée pour une mise en œuvre à l'issue de la concession actuelle. Ce pourra également être l'occasion de déployer le service à l'échelle du Pays pour desservir l'ensemble des communes.

23a – Créer un groupe de travail intercommunal « transports »

Un groupe intercommunal composé d'élus (commission DSP de la ville de Douarnenez, communes rurales, communauté de communes) et des services pourra travailler à l'inscription de cette réflexion dans les instances politiques des collectivités et à la définition de nouveaux réseaux de transport (lancement de l'étude complémentaire, définition des besoins).

23b – Inscrire la réflexion sur le transfert de compétence du transport dans le conseil intercommunal à travers son étude par le bureau communautaire, et dans les conseils communaux

Suite aux propositions issues de la concertation, les élus travaillant sur l'Agenda 21 ont soulevé l'intérêt de travailler sur les transports à l'échelle du Pays de Douarnenez. Il s'agit maintenant de partager cette volonté dans les différentes instances des collectivités pour valider cette orientation.

23c – Lancer une étude complémentaire pour actualiser l'étude de 2006 et permettre la prise de décision sur le mode de transport à mettre en place

Une première réflexion sur l'extension du réseau de transport en commun a été menée en 2006. Une étude pour la définition d'une offre de transport avait été réalisée par le bureau d'étude ITER et le suivi de Christophe Podevin à la communauté de communes.

Fiches actions liées

Acteurs

Porteur de projet : CCDZ

Élu référent :

Services référents :

- Développement économique
- Agenda 21

Partenaires

- Ville de Douarnenez et son prestataire
- communes
- CG
- FNAUT
- entreprises

Contribution au développement durable

Augmentation du taux de déplacements effectués en transports en commun



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Encourager le développement d'une agriculture durable

Calendrier

2011	2012	2013
- identification des besoins - mise en adéquation en terme d'horaires voire de parcours	- analyse de l'évolution des usages	- mise en œuvre d'un service communautaire
- création d'un groupe de travail multipartenarial impliquant tous les acteurs publics et leurs partenaires - arbitrage sur un éventuel projet de service communautaire - établissement d'un état des lieux	- démarrage éventuel selon arbitrage	- analyse de la qualité de service

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
Desserte des communes – Nbre d'arrêts/ Fréquence de passage	/	5 / 4AR/j
Evolution du taux de fréquentation des transports en commun (par rapport à 2010)	+10% (+/-)	+20% (+/-)

23

Coûts estimatifs

-étude complémentaire pour le développement des transports en commun : temps en interne ou mission à un bureau d'étude

Financement

CCDZ

4.2.1

Favoriser les déplacements doux

Actions

24a – Aménager des voies de circulation douce

Plusieurs moyens d'actions seront utilisés :

- recenser des itinéraires à privilégier (« plats », piétonnier) et les valoriser en développant la signalétique vélos/piétons
- identifier et améliorer les "points noirs": zones dangereuses (absence de trottoir, de piste cyclable...)
- intégrer systématiquement l'aménagement des voies de circulation douce à la réflexion dans les réorganisations de voirie
- identifier des zones de partage de la voirie avec une signalisation et un aménagement adaptés

24b – Mettre en place des équipements favorisant les déplacements à pied et à vélo

Mettre en place des équipements (parkings vélos dédiés avec abris, bancs) autour des pôles d'échange multimodaux entre les différents modes de transports et à proximité des pôles de services publics.

Développer la location de vélo (et de vélo électrique) par un partenariat avec des magasins existants

24c – Sensibiliser et mobiliser pour la mise en place de pédibus dans les écoles

La collectivité pourra impulser et accompagner la mise en place de pédibus par la diffusion d'outils de sensibilisation auprès des écoles du territoire et la mobilisation des écoles et parents volontaires. Une enquête sur les modes de transports utilisés et les lieux d'habitation des enfants des écoles volontaires permettra de déterminer le tracé d'une ou plusieurs lignes test. L'organisation du pédibus se traduira par l'élaboration de planning et répertoire « accompagnateur » et par la signature de chartes d'engagement pour garantir la pérennité du dispositif.

24d – Favoriser les déplacements des personnes à mobilité réduite

La loi du 11 février 2005 prévoit l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) pour 2015. Cette mise aux normes des espaces publics nécessite un diagnostic des bâtiments et voiries afin de dresser l'inventaire des travaux à réaliser. L'action se situe à deux niveaux :

- Réaliser le plan d'accessibilité voirie et espace public, première étape pour identifier les zones prioritaires à adapter.
- Intégrer systématiquement les besoins des personnes à mobilité réduite dans les nouveaux aménagements et équipements (par exemple dans l'aménagement de logement adapté prévu dans le Programme Local d'habitat).

Fiches actions liées

Acteurs

Porteur de projet : CCDZ

Élu référent : Jean-François Philippe

Services référents :

-Agenda 21

-Travaux et voiries

Partenaires

- CG (voie départementale, pont)

- port

- Ecoles, association de parents d'élèves

- AOCD (déplacement doux, tourisme et handicap)

Contribution au développement durable

Augmentation des déplacements effectués selon des modes doux



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Encourager le développement d'une agriculture durable

Calendrier

2011	2012	2013
Diagnostics des points noirs (voies douces, accessibilité)	Résorption des points noirs	
Mise en place de la signalétique et des équipements		
Sensibilisation et mobilisation des écoles pour mise en place de pédibus		

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
Nombre d'équipement réalisés (signalétique, parking vélo...)	8	15
Amélioration des points noirs – Nbre de points noirs résiduels ou traités	Selon le nombre de points noirs identifiés	idem
Longueur des linéaires créés, matérialisés	8 km	12 km
Nombre de lignes pédibus créées, nombre d'enfants participants	4 30	6 50

Coûts estimatifs

Selon développement des projets :

- cout de réaménagement des voiries
- parkings vélos dédiés avec abris
- temps humain pour sensibilisation au pédibus
- temps humain ou coût de bureau d'étude pour diagnostic accessibilité et déplacement

Financement

CCDZ, communes, partenaires complémentaires à définir

Encourager le covoiturage

Actions

25a – Organiser le covoiturage intra- et inter-communautaire

25b – Créer des pôles d'échanges intermodaux

Le covoiturage doit s'inscrire dans la réflexion globale sur les déplacements afin de s'accorder avec les autres modes de transports et de permettre différents niveaux de déplacements: communes, territoire intercommunal et département. Plusieurs actions permettront son développement :

- ✓ une forte sensibilisation des habitants
- ✓ l'organisation du covoiturage en s'appuyant sur des structures relais (entreprises, administrations..) et les outils existants (site internet covoiturage du CG).
- ✓ la création d'aires de covoiturations sur le territoire sous forme de pôles d'échange multimodaux afin de les relier aux autres moyens de transport : bus, car départemental et liaison piétonnière. La zone de Pouldavid a notamment été identifiée pour son fort potentiel.

Fiches actions liées

Acteurs

Porteur de projet : CCDZ

Élu référent :

Services référents :

-Agenda 21

-Travaux et voiries

Partenaires

Communes

CG

Entreprises, administrations

Contribution au développement durable

Optimisation de l'usage collectif de la voiture individuelle



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Organiser des réseaux de déplacements doux et écologiques

Calendrier

2011	2012	2013
	Sensibiliser les habitants	
	Inciter les administrations et entreprises à organiser le covoiturage (plan de déplacement d'entreprises)	
	Etude pour la création d'aires de covoiturages Aménagement de parking pour le covoiturage	

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
Nombre d'actions de sensibilisation réalisées (diffusion d'outils de communication, animations...)	3	8
Nombre d'entreprises et administrations soutenant le covoiturage /mettant en place de plan de déplacement (nombre d'employés concernés)	3	8
Création puis utilisation des aires de covoiturage – Taux de fréquentation	1 25	3 100

25

Coûts estimatifs

Développement d'outils de communication, animation sur les déplacements doux
Temps humain pour la mobilisation des entreprises
Création des aires de covoiturage : enveloppe à définir selon étude des besoins

Financement

CCDZ, partenaires complémentaires à définir

4.2.3

Valoriser le potentiel économique et touristique du Pays de Douarnenez

Contexte et enjeux

D'une façon générale, la **valorisation du potentiel économique et touristique d'un territoire** passe par l'identification de l'offre territoriale et l'analyse de la perception, tant à l'interne – au regard des habitants – qu'à l'externe. Le développement des atouts, la prise en compte des opportunités, l'amélioration des points faibles, une communication adaptée doivent permettre, dans le cadre d'une stratégie d'attractivité, de véhiculer une image positive et vraie et d'engranger dans la durée davantage de richesse (en termes de ressources, d'emplois, de compétences). A l'heure de la mondialisation, les territoires sont devenus partenaires et concurrents entre eux. Il s'agit donc de fédérer les énergies locales et d'œuvrer pour un projet collectif de développement territorial.

Le **développement économique du Pays de Douarnenez** s'appuie à la fois sur de grandes entreprises, de nombreuses TPE et un tissu de PME moins dense. On trouve des infrastructures de base telles que le port et un réseau routier qui relie le Pays de Douarnenez aux territoires avoisinants. Les zones d'activités artisanales et commerciales sont « très occupées ». Le secteur touristique est l'un des principaux moteurs de développement. L'économie locale est cependant fragile et dépendante, car globalement assez peu diversifiée. Elle repose d'abord sur l'industrie qui reste l'activité principale et notamment la filière pêche, elle-même fragilisée. Un risque de délocalisation des usines de transformation et des conserveries existe. Pour ce qui est du secteur commercial, le maillage des petits commerces subit la pression des grandes et moyennes surfaces surtout dans les bourgs ruraux. Les commerces liés au tourisme tels que les hôtels, cafés, restaurants, ont été globalement en nette diminution entre 1994 et 2004. Des actions prioritaires doivent favoriser le dynamisme de l'économie locale.

En termes de « haut débit », le territoire du Pays de Douarnenez est actuellement en cours d'équipement « très haut débit », associé à la fibre optique, qui doit permettre d'intensifier et de faciliter les communications et donc la connaissance et le développement de l'activité économique du territoire. Ce volet s'inscrit dans le programme « Bretagne 2.0 » qui a pour objectif de donner la possibilité à tous les Bretons, particuliers, entreprises, universités, hôpitaux..., de se raccorder à l'Internet THD d'ici 2012. La Région soutient les collectivités locales dans leurs projets de modernisation des réseaux existants.

Au niveau touristique, ces dix dernières années ont connu une augmentation rapide et significative du **tourisme à travers le monde malgré** l'instabilité politique de certaines zones et la crise économique mondiale. Par ailleurs, cette dernière décennie a mis en lumière l'évolution des « modes de consommation » et l'érosion progressive (et relative) du tourisme de masse. Les professionnels du tourisme ont développé des produits « de niche » mieux adaptés à l'évolution des besoins comme le tourisme culturel, le tourisme durable et l'écotourisme, le tourisme d'affaires. De nouvelles destinations autres que les traditionnels pays d'Amérique du Nord et d'Europe occidentale ont enregistré de belles hausses de fréquentation comme l'Asie du Sud-Est ou encore l'Amérique Latine, l'Afrique et le Moyen Orient. En bilan de l'année 2010, l'Organisation Mondiale du Tourisme s'attend à ce que le tourisme mondial enregistre encore une croissance de 3 ou 4 %.

Le **tourisme en France** est une activité traditionnellement importante, aussi bien pour les Français qui choisissent d'y passer leurs vacances, que pour les étrangers qui viennent y faire un séjour. Ainsi, depuis les années 1990, la France est devenue la première destination touristique au monde en raison notamment de la diversité des paysages et de la richesse culturelle. L'O.M.T projette pour la France 90 millions de visiteurs d'ici quelques années. Un projet "Destination France 2020", présenté en janvier 2008 veut encore accroître ce nombre (et les recettes touristiques).

Au **plan régional de la Bretagne**, le tourisme vert, le tourisme maritime et le tourisme culturel sont particulièrement favorisés. Grâce à la diversité de ses paysages et à la richesse de son patrimoine, la Bretagne propose une grande variété de séjours. 4ème région touristique de France, la Bretagne

se découvre selon ses envies et son rythme, pour des vacances mariant authenticité et expériences nouvelles. La Bretagne est la première destination pour les séjours à la mer en France. Elle regorge par ailleurs de landes, forêts, bocages, marais, tourbières et de fleuves avec 600 km de voies navigables. Elle dispose d'un patrimoine culturel exceptionnel à la fois religieux, militaire, maritime et archéologique.

Localement

Aussi, **le Pays de Douarnenez** s'inscrit-il dans un contexte favorable et des perspectives collectivement ambitieuses. Les axes culturel, maritime et vert ont déjà fait l'objet d'initiatives fortes et l'Office de Tourisme de Douarnenez, relayé par le Port Musée ou encore le Centre de Thalasso, les associations culturelles et sportives, les gîtes ruraux, a développé de nombreux produits touristiques au regard de son patrimoine architectural (églises, chapelles), ses sentiers de randonnées, ses activités nautiques et balnéaires à destination d'un public plutôt familial. Les forts potentiels liés à la « Baie de Douarnenez » devraient favoriser la notoriété. Le développement du tourisme économique, industriel et agricole devrait encourager la diversification des publics cibles.

Au regard du diagnostic partagé et des actions retenues, le développement du Pays de Douarnenez souhaite s'inscrire dans une démarche plus large de désenclavement de son territoire, que ce soit en termes de valorisation territoriale pour une attractivité plus actuelle, plus positive, plus visible, de déploiement à l'échelle de tous des nouvelles technologies de l'information, d'un plus grand dynamisme de l'économie locale, d'une attitude plus appropriée d'ouverture et d'innovation pour se relier à « l'économie monde ».

Objectifs

Mieux faire connaître le Pays de Douarnenez (objectif prioritaire n°6)

Profiter de l'opportunité de l'arrivée du Haut-débit (objectif prioritaire n°26)

Valoriser les potentiels de la Baie (objectif prioritaire n°5)

Fiches-actions

26 – Mieux identifier et faire connaître le Pays de Douarnenez

26a – Améliorer la signalétique « d'entrée » de Pays intégrant les atouts du territoire

26b – Construire des outils modernes de communication

27 – Profiter de l'opportunité de l'arrivée du très haut-débit

27a – Définir les priorités de raccordement avec les partenaires

27b – Proposer un lieu public d'accès au très haut-débit

27c – Former la population à l'usage du très haut-débit

28 – Valoriser les potentiels de la Baie et de son territoire

28a – Favoriser le maintien du commerce de proximité dans les différentes communes

28b – Développer le tourisme durable

28c – Développer le tourisme rural, économique, industriel et agricole

Mieux faire connaître le Pays de Douarnenez

Actions

26a – Améliorer la signalétique « d'entrée » de Pays intégrant les atouts du territoire

Un premier travail sur la signalétique est nécessaire afin de renforcer l'identification du territoire et mieux le faire connaître, en prenant soin d'intégrer les critères de développement durable dans la conception de la signalétique : (matériaux, durabilité, entreprise locale) :

- Créer un panneau d'accueil sur le territoire : "Bienvenue dans le Pays de Douarnenez" verso " Merci de votre visite dans le pays de Douarnenez". (en trilingue : anglais, breton)
- Refaire la signalétique à partir des différents axes qui nous amènent à Dz, y intégrer les atouts de notre pays (Baie de Dz, Port Musée, sentier côtier, véloroute, Plomarc'h....).
- Distinguer la signalétique directionnelle de la signalétique informative
- Harmoniser la signalétique publicitaire afin d'éviter la publicité sauvage
- Organiser la signalétique événementielle (par des poteaux permettant l'affichage)
- Revoir la signalétique commerciale, mettre en place une charte d'enseigne
- Définir une charte graphique pour la signalétique sur le territoire

26b – Construire des outils modernes de communication

Une deuxième action consiste à mieux faire connaître le territoire par l'utilisation des outils modernes de communication :

- sur internet, en renforçant la présence du territoire et de ces atouts sur le web.
- par des événements forts .
- sur les applications de type iPhone, par la mise en valeur des circuits touristiques (après vérification de la faisabilité : réseau suffisant?)

Fiches actions liées

111. Communiquer sur les compétences et les projets portés par la Communauté de Communes
231. Communiquer sur le « bien vivre » en Pays de Douarnenez

Acteurs

Porteur de projet : CCDZ et Office du tourisme

Élu référent : Soisik Dijon, Joël Larvor

Services référents:

- Développement économique
- Voirie
- Communication

Partenaires

- communes
- CG
- AOCD

26

4.3.1

Contribution au développement durable

Renforcer l'image positive du Pays de Douarnenez



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Calendrier

2011	2012	2013
Recrutement d'un chargé mission communication Mettre en place les panneaux d'accueil sur le territoire	Création d'un groupe de travail pour repenser la signalétique du territoire	
mise en ligne du site internet de la CCDZ	création d'un portail commun	Renforcer la présence du territoire sur le web
Mise en place de circuit touristique avec application iPhone		

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
Nombre de panneaux d'accueil mis en place	7	
Fréquentation des pages internet du territoire (visiteurs uniques / mois)	8000	10000
Nbre de téléchargements de l'application pour smartphones et tablettes	3000	7000

Coûts estimatifs

- panneau d'accueil sur le territoire ; enveloppe à définir
- harmonisation et renforcement de la signalétique touristique : enveloppe à définir selon ampleur du projet

Financement

CCDZ, office du tourisme, communes

Profiter de l'opportunité de l'arrivée du très haut-débit

Actions

L'objectif principal est d'assurer la montée en débit de l'ensemble du territoire et d'aller progressivement vers le très haut débit :

A court terme : assurer la montée en débit des connexions (élimination des zones blanches, amélioration des infrastructures pour aller vers le 4 puis le 8 méga)

A moyen terme : permettre la desserte du très haut débit dans des lieux clés (zones d'activités)

A long terme : permettre la desserte du très haut débit à l'habitant (Centre ville de Douarnenez et des communes rurales)

Le raccordement au Très Haut Débit nécessite d'abord la coordination des différents acteurs sur les territoires. La réflexion sur la mise en œuvre du Très haut débit se fait à l'échelle de la Cornouaille, et dans le cadre du schéma de cohérence régional d'aménagement numérique (SCRAN). La communauté de communes souhaite être moteur dans le travail avec les partenaires (CG, Quimper Cornouaille Développement, opérateur, propriétaire des réseaux/ fournisseur d'accès) pour la mise en œuvre d'un réseau Très Haut Débit sur la Cornouaille. Plusieurs actions découlent de cet engagement :

27a – Définir les priorités de raccordement au très haut-débit avec les partenaires

Identifier les besoins (zones d'activités, industriels, commerces, administration, population) et les lieux à raccorder en priorité. (exemple du Port musée avec la possibilité de créer des expositions virtuelles ou en 3D, d'un lieu public d'accès au haut débit) dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement de la Cornouaille.

27b – Proposer un lieu public d'accès au très haut-débit

Proposer un service public par l'équipement d'une salle dédiée et raccordée au Très Haut Débit en priorité (équipement de visio-conférence, installations de télétravail, bureaux de proximité,...). Cette salle pourrait être un équipement de la pépinière d'entreprise à destination des entreprises, collectivités et associations du territoire.

Cet équipement permettra de compléter l'attractivité économique du territoire et contribuera à la réduction des déplacements et des émissions de CO2 liées.

27c – Former la population à l'usage du très haut-débit

Proposer un accompagnement de la salle visio-conférence par la communauté de communes et une offre de formation par le biais des partenaires ayant déjà une action de formation (MJC, Médiathèque)

Fiches actions liées

Acteurs

Porteur de projet : CCDZ

Élu référent : William Boulic

Service référent: Développement économique

Partenaires

- Etat
- Région
- CG
- Quimper Cornouaille Développement
- communes
- MJC
- Ulamir
- Médiathèque

Contribution au développement durable

Réduire la fracture numérique

Réduire les déplacements professionnels et les émissions en gaz à effet de serre liés



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Calendrier

2011	2012	2013
Partenariat pour la mise en œuvre du Très haut débit Elaboration du Schéma Directeur d'Aménagement de la Cornouaille		

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
Raccordement des lieux stratégiques Nbre d'établissements raccordés	3	7
Accès de la population au haut débit puis au très haut débit	A définir selon le développement du projet	
Fréquentation de l'équipement public		
Nbre de personnes bénéficiant d'un accompagnement à l'usage		

Coûts estimatifs

A définir

Financement

CCDZ, Etat, Région, CG, Quimper Cornouaille Développement, communes

Valoriser les potentiels de la Baie et de son territoire

Actions

28a – Favoriser le maintien du commerce de proximité dans les différentes communes

La communauté de communes a la compétence développement économique : Elle soutient le dynamisme de l'économie locale par ses actions envers les entreprises et les commerces du territoire (création de zone d'activités, pépinière d'entreprise, aide financière ...). Dans le cadre de son action, elle soutient par des aides financières le maintien du commerce dans les communes rurales afin de permettre l'accès aux produits de première nécessité pour tous.

28b – Développer le tourisme durable

- Développer et mettre en valeur l'offre d'hébergement et d'activités durables (filière tourisme durable de l'AOCD)
- Renforcer d'une offre d'hébergements de qualité (label clé verte...)
- Mettre en valeur et développer l'offre de tourisme accessible aux handicapés dans le cadre de la filière tourisme et handicap de l'AOCD.

28c – Développer le tourisme rural, économique, industriel et agricole

- Valoriser les atouts des communes : patrimoine (valorisation des vieux métiers), exemple le label "communes de patrimoine rural" (en cours d'obtention pour Poullan et Le Juch)
- Développer le tourisme à la ferme (séjour/visite/nuitée)
- Travailler à la continuité et à la mise en valeur des sentiers et chemins de randonnée.
- Favoriser la découverte des milieux et du patrimoine par le biais de panneaux d'interprétation, d'un relais de l'information grâce aux outils numériques mais également par un accompagnement de la découverte (lieu d'accueil, visite guidée...).
- Inciter les entreprises à faire visiter leurs locaux (conserverie, usine à poissons...) afin de valoriser leur savoir faire (exemple du projet de l'office du tourisme de circuit touristique « naissance des bateaux en bois en Bretagne » valorisant le port Rhu et les chantiers de constructions navales et s'appuyant sur les nouvelles technologies.

Fiches actions liées

231. Communiquer sur le « bien vivre » en Pays de Douarnenez

431. Mieux faire connaître le Pays de Douarnenez

Acteurs

Porteur de projet : CCDZ et Office du tourisme

Élu référent : Joël Larvor

Services référents:

28a, c- Développement économique

28b-Agenda 21

Partenaires

- AOCD, filière tourisme durable

- CG

- Port Musée

-entreprises

Contribution au développement durable

Favoriser le développement d'une économie, s'appuyant sur les ressources locales et le tourisme en particulier



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Valoriser le potentiel économique et touristique du Pays de Douarnenez

Calendrier

2011	2012	2013
	Projet de maintien du dernier commerce à Poullan-sur-Mer	
	Travail de la commission tourisme pour la définition d'un projet de développement touristique	
	Aménagement et mise en valeur du sentier côtier et des chemins de randonnée	

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
Augmentation de l'offre tourisme durable		

Coûts estimatifs

-enveloppe à définir selon la définition des projets par la commission économie et la commission tourisme

-entretiens des chemins de randonnée (hors temps humain) : 5 000€ par an

Financement

CCDZ, communes, CG